



RAPPORT

CONTROLE DES TRAVAUX DU PROJET PIAEPAL

DU 24 AVRIL AU 07 MAI 2024

fo

ABREVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AGTF	Africa Growing Together Fund
ARSEE	Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique
BAD	Banque Africaine de Développement
DN	Diamètre Nominal
DSP	Délégation des Services Publics
CFHEC	China First Highway Engineering Company
PEHD	Polyéthylène Haute Densité
PL	Point de Livraison
AEPA	Programme de Développement du secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement
PIAEPAL	Programme Intégré d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
RMO	Responsable de Mise en Œuvre
SEEG	Société d'Energie et d'Eau du Gabon

SYNTHESE

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) a diligenté, du **24 avril au 07 mai 2024**, une mission de contrôle des travaux réalisés dans le cadre du Programme Intégré d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (PIAEPAL).

L'objectif de cette mission était de s'assurer d'une amélioration de la desserte suite aux travaux réalisés dans le cadre dudit projet.

De cette mission il ressort, que les quartiers ayant fait l'objet d'une mise en charge des nouveaux réseaux, connaissent une amélioration au niveau de la desserte, aux dires des riverains.

Aussi, ces quartiers ne représentent que 30% des zones couvertes par ce projet à ce jour. Ce qui révèle un non-respect des délais d'exécution des travaux de renforcement du réseau d'eau.

En plus de ce retard, le projet PIAEPAL rencontre d'autres difficultés dans son exécution. En effet, on enregistre des cas de vandalisme sur certaines installations hydrauliques.

Face à ces constats, le Régulateur recommande l'application :

- Des sanctions prévues contractuellement suite aux retards des travaux enregistrés par les entreprises adjudicataires.
- Des sanctions prévues à l'article 160 chapitre III (infractions et sanctions) de la loi 11/2023 du 19 juillet 2023 règlementant le secteur de l'eau potable en République gabonaise.

Table des matières

ABREVIATIONS	1
SYNTHESE	2
INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE	5
2. CONTROLE DES TRAVAUX DU PIAEPAL	6
2.1. Etat d'avancement des travaux.....	6
2.2. Mise en service des canalisations	8
2.3. Surveillance des nouveaux réseaux.....	9
2.4. Tests de pression et d'étanchéité	11
3. RECOMMANDATIONS	12
ANNEXE	13

f

INTRODUCTION

Conformément à l'article 6 de la loi n°26/2010 du 27 juillet 2010 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/PR/2010 du 25 février 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE), l'Autorité de régulation a pour mission « de veiller à la qualité des services de l'eau potable et de l'énergie électrique ».

A cet effet, le Régulateur a effectué une mission d'inspection des travaux de renouvellement et d'extension du réseau, réalisée dans le cadre du projet PIAEPAL.

L'objectif de cette mission de contrôle était de s'assurer de l'amélioration de la desserte en eau.

Pour mener à bien cette mission, les préalables consistaient en la préparation des points de contrôle.

Le présent rapport de mission de contrôle comprend, outre la synthèse et l'introduction, trois (3) parties à savoir :

- Contexte (Partie 1) ;
- Contrôle des travaux du PIAEPAL (Partie 2) ;
- Recommandations (Partie 3).



I. CONTEXTE

Au niveau de la fourniture d'eau du Grand Libreville, des défaillances ont été constatées en raison d'un taux de perte d'eau potable de l'ordre de 50% sur le réseau de distribution selon la SEEG. La priorité était de réduire ce taux dans le but d'améliorer le rendement du réseau.

Le Gouvernement a procédé à la mise en œuvre d'un Programme de Développement du secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AEPA). De ce programme découle Le 1^{er} sous-Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau potable et l'Assainissement de Libreville (PIAEPAL).

La République Gabonaise a ainsi obtenu de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF), le financement du volet : Eau potable de ce premier sous-programme. Ce volet concerne le développement des infrastructures d'AEP (composante A), le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'Adduction en Eau Potable et de l'Assainissement (composante B), la coordination et la gestion du projet (Composante C).

L'objectif général du programme est de contribuer à l'accroissement des infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le projet couvre quatre communes du Grand Libreville à savoir : Libreville, Akanda, Owendo et Ntoun. Grâce aux travaux, il est attendu que le volume d'eau potable non facturé en 2018, passe de 48% à 5 % à la fin des travaux, conformément aux objectifs du PIEAPAL.

Le présent rapport s'articule autour de la composante A de ce projet.



2. CONTROLE DES TRAVAUX DU PIAEPAL

L'objectif de la composante A repose sur le développement des Infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) du Grand Libreville (Akanda, Owendo, Libreville et Ntoum). Les travaux à réaliser au titre de cette composante sont divisés en plusieurs sous-composantes, lesquelles on peut citer:

- La sous-composante A1 : Qui concerne le renouvellement de 149 km du réseau d'AEP;
- La sous-composante A2 : Qui concerne le renforcement et l'extension de 131 km du réseau d'AEP de Libreville ;
- La sous composante A5 : Qui traite de la surveillance et du contrôle des travaux neufs.

Ces nouveaux réseaux, dont la durée de renouvellement est estimée entre 40 et 50 ans, sont essentiellement en PEHD.

Les entreprises adjudicataires qui ont été retenues pour la réalisation de ces travaux sont SINOHYDRO, CONDURIL et CFHEC.

2.1. Etat d'avancement des travaux.

Au cours de cette mission, le Régulateur s'est entretenu avec l'unité en charge du suivi-évaluation du projet PIAEPAL. L'objet de cet entretien reposait sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux sous-composantes susmentionnées.

Le tableau ci-après présente l'état d'avancement des travaux.



Marchés	Sociétés	Missions	Taux d'exécution	Date de livraison des travaux
1	SINOHYDRO	Réalisation des travaux de renouvellement du réseau dans les communes de Ntoun, Owendo et Libreville	97%	avr-24
2	CFHEC	Construction de la station de pompage du pK5	94%	avr-24
		Renforcement et extension de réseau dans les communes d'Akanda et de Libreville (97 km de canalisations)		
		Réalisation de 40 bornes fontaines		
3	CONDURIL	Réalisation du château d'eau de Ntoun	93%	juin-24
		Réalisation du château d'eau de Bikélé	54%	
		Renforcement et extension de réseau dans les communes d'Owendo et de Ntoun	97%	

Les données fournies par l'unité de suivi-évaluation, indiquent un non-respect des délais de livraison des travaux de renforcement du réseau d'AEP.

Le taux d'avancement global des travaux de renouvellement et d'extension du réseau d'eau est estimé à 87% selon l'unité de suivi évaluation du PIAEPAL.

En effet, les entreprises Sinohydro et CFHEC n'ont pas respecté la date de livraison des travaux qui avait été fixée pour **avril 2024**. En ce qui concerne, l'entreprise Conduril la date de livraison des travaux est fixée pour **juin 2024**.

En raison de ces manquements constatés, ce projet perd en efficacité, en efficience et en effectivité.

Le Régulateur recommande l'application des sanctions prévues contractuellement dans le cadre de non-respect des délais de livraison des travaux.

2.2. Mise en service des canalisations

La mise en charge de ces canalisations, se réalise en fonction de l'état d'avancement des travaux de reprise de branchements individuels.

Les sociétés adjudicataires ainsi que le Concessionnaire ont procédé à la mise en charge de certaines canalisations, desservant les quartiers présentés dans le tableau suivant :

Marché Sinohydro	Marché CFHEC
Louis	Haut de Gué-Gué
Plaine-Oréty	Ancienne RTG
Bas de Gué-Gué	Rond-point de la démocratie
cité Pompidou	Bel air
	Nzeng-Ayong secteur mairie
	Ondogho

En d'autres termes, sur 31 quartiers ayant fait l'objet de travaux de renforcement seuls 10, aux dires de l'unité de suivi-évaluation ont été mis en charge. Ce qui représente, 32% des quartiers concernés par ces travaux.

Aussi, la mise en charge du nouveau réseau de distribution d'eau de la zone abritant l'Ecole Normale Supérieure avait déjà été effective.

Ce réseau a été déconnecté par la suite, en raison de plusieurs cas de vandalisme et d'incivisme, constatés sur certaines installations telles que les regards. Des vols à répétition ont été enregistrés et concernent principalement des compteurs d'eau, des stèles, des nourrices.

Ces vols sont constatés dans les quartiers tels qu'Akébé, l'ENS, Derrière le tribunal, Bizango rails, Angondje Tom, Plaine-Oréty, etc.

Cette situation révèle des insuffisances en matière de sécurisation des différents sites abritant les travaux. Ces insuffisances entraînent des coûts supplémentaires en termes de remplacement de matériels et d'équipement mais sont également, l'une des causes de non-respect des délais de livraison.

De plus, l'exécution des travaux de renouvellement fait face à d'autres difficultés. En effet, certains usagers refusent de collaborer avec les services en charge du recensement des compteurs.

Ces agissements peuvent s'expliquer par le fait que ce recensement révèle dans certains cas, des fraudes telles que des déplacements illégaux de compteurs. A l'instar de plaine-Oréty où près d'une soixantaine de compteurs, enregistrés dans d'autres quartiers, y ont été retrouvés.

Ces actes sont également responsables du retard observé dans le cadre de la mise en service des canalisations.

kr

Par ailleurs, la SEEG mène une lutte contre des cas de fraudes sur ses réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité. En effet, depuis 2017, cette dernière réalise des campagnes antifraudes, afin de réduire ses pertes financières.

Il est cependant constaté que le Concessionnaire n'engage aucune campagne afin de lutter contre les vols de compteurs.

Il est à rappeler que, conformément au Règlement De Service, le branchement est la propriété de la SEEG. Il ne peut être déplacé d'un point à un autre.

Le Concessionnaire se doit donc de prendre toutes les dispositions, permettant de lutter contre ces cas de fraudes.

Il en est de même pour l'Unité de Coordination du PIAEPAL qui est également invité à faire usage de l'arsenal juridique existant (Code pénal, la loi 11/2023 etc.).

2.3. Surveillance des nouveaux réseaux

Le Régulateur a effectué une visite d'inspection dans certains quartiers ayant fait l'objet d'une mise en charge, conformément à la liste fournie par l'unité de suivi-évaluation.

✓ Louis et Plaine-Oréty

La mise en charge des nouveaux réseaux a été effective dans les quartiers Louis et Plaine Oréty.

Par ailleurs, nous avons été interpellés par un usager de Plaine-Oréty concernant des dysfonctionnements observés sur son compteur. Ces dysfonctionnements selon ce dernier, feraient suite au déplacement de son compteur, dans le cadre des reprises de branchements (PIAEPAL).

Après vérification, la turbine du compteur du plaignant tourne dans les deux sens, au lieu de tourner uniquement dans le sens du passage de l'eau. Face à ce constat, il se pourrait qu'un nombre plus important de compteurs déplacés dans ce cadre, fassent également l'objet de dysfonctionnements.

De plus, des fuites importantes ont été relevées sur d'anciens branchements encore alimentés, dont les compteurs ont été déplacés dans le cadre de travaux de renforcement (Cf. annexe).

Face à ces constats, le Régulateur invite la SEEG à procéder à une vérification du bon fonctionnement de ces compteurs ainsi qu'à la réparation des fuites d'eau.



✓ **Pompidou**

Certains secteurs de ce quartier, sont effectivement desservis par les canalisations PIAEPAL depuis près de 2 mois pour certains et pour d'autres depuis moins d'un mois.

Toutefois, les travaux de reprises de branchements se poursuivent dans la cité Pompidou.

Au cours de notre inspection, une équipe de la société Sinohydro effectuait des travaux d'extension de réseau. Ces travaux concernent :

- L'enfouissement d'une canalisation en PEHD de DN 63 ;
- Le raccordement de la DN63 sur la canalisation en PEHD DN 225 existante (Cf. annexe) ;
- Les reprises de branchements eau (DN 50) sur la canalisation (DN 63).

Le Régulateur a pu constater des manquements concernant le respect de la mise en œuvre des travaux. En effet, le fond de fouille qui doit être recouvert d'un lit de pose (constitué de sable d'une épaisseur d'au moins 10 cm) en était quasi dépourvu.

Ces manquements exposent la canalisation à des risques de cisaillement.

A cet effet, Le Régulateur invite :

- **L'unité de Coordination à renforcer son dispositif en matière de surveillance des travaux ;**
- **L'exploitant à se pencher sur la qualité de la desserte dans ce secteur au vu des constats susmentionnés.**

✓ **Haut de Gué-gué**

Les travaux relatifs à la reprise des branchements eau ont été effectifs dans le quartier Haut de Gué-gué. Contrairement aux dires de l'unité de suivi évaluation, la mise en charge du nouveau réseau dans ce quartier est toujours attendue.

On compte quelques compteurs à proximité de la mairie du 1^{er} arrondissement qui ont été posés sur les nouveaux branchements.

Pour se procurer de l'eau, les riverains ont recours aux anciens branchements dépourvus de compteurs. Cette situation occasionne dès lors, des pertes non techniques pour la SEEG.

A cet effet, le Régulateur recommande la réalisation dans les meilleurs délais de la pose des compteurs sur les nouveaux branchements ainsi que la mise en charge du nouveau réseau.

Par ailleurs, il a été constaté que certains des nouveaux branchements étaient constitués de nourrices en inox permettant de garantir l'étanchéité des installations.

Il est cependant regrettable de constater que certains branchements qui ont été réalisés dans le cadre du PIAEPAL sont encore constitués de nourrices en acier galvanisé. Quand on sait que l'acier galvanisé est un matériau qui non seulement se corrode mais fait également l'objet de fuites.

Il serait souhaitable que l'ensemble des nourrices soient en inox pour assurer une meilleure qualité de service aux populations.

Toutefois, bon nombre d'usagers des quartiers Louis et Pompidou témoignent d'une amélioration au niveau de la desserte suite à leur raccordement sur les nouvelles conduites.

2.4. Tests de pression et d'étanchéité

Au cours des différents essais de pression qui ont été réalisés à ce jour, aucune fuite n'a été relevée sur les nouveaux réseaux.

Par contre, les premiers essais d'étanchéité réalisés sur le château d'eau de Ntoum, n'étaient pas concluants. L'unité de contrôle est toujours en attente des résultats issus des prochains tests.



3. RECOMMANDATIONS

RMO	Recommandations
UCP	Appliquer les sanctions prévues contractuellement dans le cadre de non-respect des délais de livraison des travaux.
	Renforcer le dispositif en matière de surveillance des travaux.
SEEG	Appliquer les sanctions prévues à l'article 160 chapitre III de la loi 11/2023 du 19 juillet 2023 réglementant le secteur de l'eau potable en République gabonaise.
	Mise en place : <ul style="list-style-type: none">• D'une sectorisation des nouveaux réseaux ;• D'un Système d'Information Géographique (SIG) ;• D'un plan de renouvellement des canalisations ;• D'un dispositif d'écoute pour faciliter la recherche de fuites.

ANNEXE

POINTS DE CONTRÔLE

RESEAU PIAEPAL

N°	Points de contrôle (Sinohydro)	Commentaires
1	Haut de gué-gué	Réseau en attente d'alimentation
3	Louis	Travaux effectifs Réseau d'eau alimenté
4	Plaine-Orety,	Travaux effectifs Réseau d'eau alimenté
5	Bas de Gué-Gué	Travaux de reprises de branchements en cours
6	Cité Pompidou	Travaux de reprises de branchements en cours
7	Bel air	Réseau mis en charge, selon l'unité de suivi évaluation du PIAEPAL
8	Travaux de renforcement de conduites à Nzeng-Ayong	Réseau mis en charge dans le secteur mairie, selon l'unité de suivi évaluation du PIAEPAL
9	Travaux de renforcement de conduites au Rond-point de la démocratie et à l'ancienne RTG	Travaux effectifs et réseau mis en charge selon l'unité de suivi évaluation du PIAEPAL
10	Travaux de renforcement de conduites à Angondjé 1	Réseau mis en charge dans le secteur Angondjé Tom, selon l'unité de suivi évaluation du PIAEPAL
11	Travaux d'extension du réseau d'eau potable et suppression d'arbres de Noël à Ondogho	Réseau mis en charge, selon l'unité de suivi évaluation du PIAEPAL



Photo 1 : Compteur présentant des dysfonctionnements à Plaine-Oréty



Photo 2 : Nourrice en inox sur un branchement alimenté à Plaine-Oréty



Photo 3 : Regroupement de compteurs suite à une reprise de branchements ayant une nourrice en acier galva au quartier Plaine Oréty.



Photo 4 : Reprise de branchements avec une nourrice en acier galva à Plaine-Oréty sur réseau d'eau alimenté

[Handwritten signature]

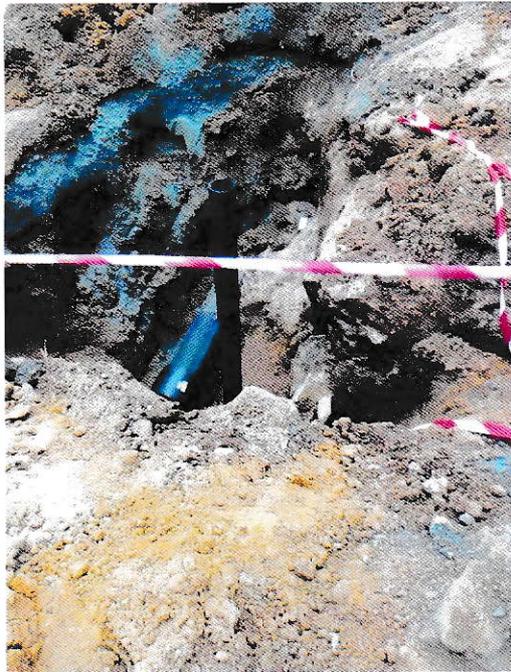


Photo 5 Pose d'une canalisation en PEHD DN 63 et raccordement

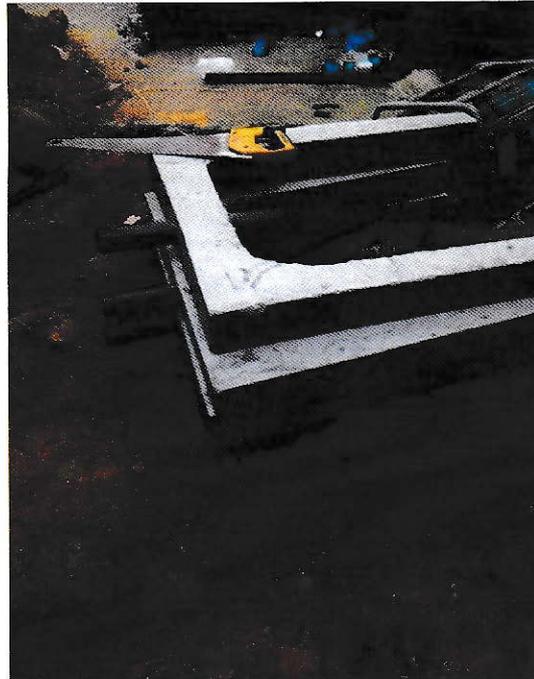


Photo 6 Stèles destinées à une reprise de branchements à Pompidou



Photo 7 : Reprises de branchements effectives sur un réseau non alimenté au Haut de gue-gué

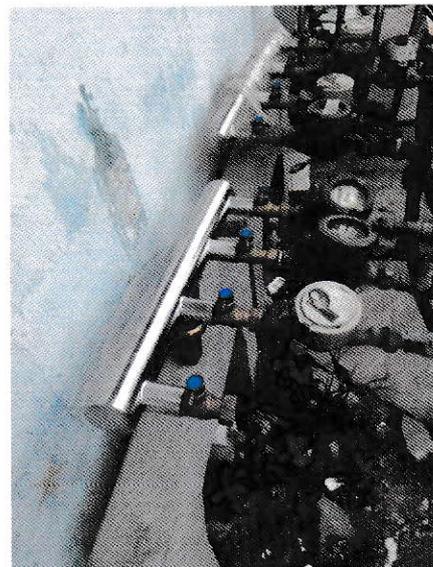


Photo 8 : Travaux de reprises de branchements au Haut de Guégué

f

Etat d'avancement des travaux PIAEPAL.

Désignation	Etat d'avancement
Canalisations	300 km de canalisations ont été posées sur le réseau
Station de pompage du pK5	La pose et l'installation des pompes de refoulement de la station de pompage du pk5 ainsi que les organes hydrauliques sont en cours
	Le raccordement de la station de pompage du pK5 au réseau existant a été effectif
	Les équipements de contrôle commande ont été livrés sur site (armoires de commande, transformateurs)
Château d'eau de Ntoun	Lancement de la phase des tests d'étanchéité du château d'eau de Ntoun
Château d'eau de Bikélé	Les travaux de construction du château d'eau de Bikélé se poursuivent
Branchements	Les travaux de reprise des branchements eau sur les nouvelles conduites se poursuivent